



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE VENDEE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 15 - MARS 2015**

# SOMMAIRE

## **PREFECTURE 85**

### **Cabinet préfet**

Arrêté N °2015058-0004 - Arrêté n °15- CAB-122 portant ouverture à titre  
exceptionnel et momentané au trafic aérien international de l'aérodrome de La  
Roche sur Yon

..... 1



PRÉFET DE LA VENDÉE

**Arrêté n° 15-CAB-122**

Portant ouverture à titre exceptionnel et momentané au trafic aérien international de l'aérodrome de la Roche sur Yon.

**Le Préfet de la Vendée  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code de l'Aviation Civile ;

**Vu** l'arrêté du 20 avril 1998 modifié, portant ouverture des aérodromes au trafic aérien international, article 6 ;

**Vu** la réponse dérogatoire d'ouverture au trafic aérien international hors espace Schengen de l'aérodrome de La Roche sur Yon, définie par les instructions du Ministère de l'Intérieur en date du 10 avril 2014 ;

**Vu** la demande adressée le 25 février 2015, par laquelle le groupe ATLANTIC, sis 44, Boulevard des États-Unis – 85000 La Roche sur Yon, sollicite l'ouverture temporaire au trafic international de l'aérodrome de la Roche sur Yon, le mercredi 4 mars 2015 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Ouest à Rennes en date du 26 février 2015 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée en date du 27 février 2015 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Commandant du Centre National des Opérations Aériennes en date du 27 février 2015 ;

**Vu** l'arrêté n° 14-DRCTAJ/2-78 du 10 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LAVIGNE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'aérodrome de la Roche sur Yon est exceptionnellement et momentanément ouvert au trafic aérien international hors espace Schengen.

L'équipage déclaré de l'aéronef Cessna Citation CJA C525C, immatriculé F-HATG, sera constitué de Messieurs Gaël DESPREAUX, né le 12 juin 1973, Commandant de Bord, et de Guillaume RIVIER, né le 16 novembre 1984, Pilote, tous deux de nationalité française.

Il n'y aura aucun passager à bord de cet aéronef.

**L'aéronef en question :**

**- décollera de l'aéroport d'East Midlands (Royaume-Uni) le mercredi 4 mars 2015 à 20h15, et atterrira à La Roche sur Yon à 21h25.**

**Article 2** – Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée, Monsieur le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Ouest à Rennes, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée, Monsieur le Commandant du Centre National des Opérations Aériennes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à Monsieur le Délégué Pays de la Loire de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest, à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vendée, au Directeur Interrégional des Douanes ainsi qu'au pétitionnaire.

Fait à La Roche sur Yon, le

27 FEV. 2015

Le Préfet,



**Jean-Benoît ALBERTINI**

